



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 6 / 0 6 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 6 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7212

1 Intitulé du projet

Réalisation de divers équipements connexes à l'École Européenne Lille Métropole et de logements sur un ensemble de parcelles sises Chemin des Lotissements Pierre Clément à Marcq-en-Barœul

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Marcq-en-Barœul

Raison sociale

N° SIRET

2 1 5 9 0 3 7 8 2 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

GERARD

Prénom(s)

Bernard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a)	Création de deux nouvelles voiries de 110 et 150 mètres ayant vocation à intégrer le domaine public routier

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Marcq-en-Barœul souhaite recourir à la procédure d'expropriation en vue de réaliser divers équipements connexes à l'École Européenne Lille Métropole et des logements sociaux sur un ensemble de parcelles sises Chemin des lotissements Pierre Clément à Marcq-en-Barœul (parcelles BS n°381, 421 et 425). Dans ce cadre, deux voiries ayant vocation à intégrer le domaine public routier seront notamment réalisées :

- la voie n°1 de 110 mètres de long sera bordée par des trottoirs et comprendra une bande cyclable ;
- la voie n°2 de 150 mètres de long débouchera sur la rue du Docteur Charcot.

Ces travaux de création de voiries justifient le dépôt de la présente demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle d'une évaluation environnementale. Le projet de la commune s'accompagne d'une forte ambition environnementale. De nombreux arbres seront plantés (en tout, entre 170 et 180 seront présents sur l'unité foncière au terme du projet). Les voiries seront des zones de rencontre, c'est-à-dire qu'elles donneront la priorité absolue aux piétons et cyclistes et seront limitées à 20km/h maximum.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise tout d'abord à construire un hébergement scolaire "innovant" et de grande qualité à destination des élèves de l'École Européenne.

Il tend notamment à réaliser deux voiries mixtes "apaisées" et douces sur les parcelles BS n°381 et 421, afin de développer les accès à l'École Européenne, desservir les bâtiments qui seront réalisés au terme de l'expropriation et fluidifier les déplacements des riverains dans le quartier. Les voies permettront un meilleur éclatement des flux automobiles desservant la nouvelle école. Elles permettront également d'améliorer l'accessibilité de l'École Européenne par les services de secours et d'améliorer la desserte technique de l'établissement. Au regard de l'évolution des modes de déplacement, ces voiries feront l'objet d'une zone de rencontre limitée à 20km/h maximum et donnant la priorité absolue aux mobilités douces.

Le projet vise en outre la réalisation de trois immeubles destinés à l'habitat, pour un total de 66 nouveaux logements créés (dont 36 logements sociaux).

Les bâtiments construits auront un gabarit modeste, conforme aux dispositions du PLUI de la MEL sur cette zone (classée en UGB6.2 - soit dans une zone majoritairement dédiée à l'habitat individuel de type pavillonnaire).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux commenceront dès que la commune de Marcq-en-Barœul aura acquis par voie d'expropriation les parcelles BS n°381, 421 et 425.

Une fois acquis, le foncier sera cédé à un bailleur social en vue de la construction des logements.

Concernant les voiries, elles seront réalisées par la Métropole Européenne de Lille (MEL) selon les principales étapes suivantes :

- remblais/déblais ;
- conception de la structure incluant des sous-couches d'infiltration ;
- pose des gaines et réseaux divers ;
- réalisation des voiries.

L'impact des travaux sur l'environnement et les riverains sera limité au maximum.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, les logements seront gérés par un bailleur social.

L'hébergement scolaire sera géré en lien avec l'École Européenne.

Concernant les voiries elles seront gérées et entretenues par la MEL :

- la première voirie permettra de relier le Chemin des lotissements Pierre Clément à l'Avenue du Docteur Calmette (étant précisé qu'une section de voirie sera prochainement réalisée par la MEL sur les parcelles BS 385, 760, 758, 759 et 752, depuis l'arrière de l'École Européenne jusqu'à la rue du Docteur Calmette).
- la seconde voirie reliera la première voirie à la rue du Docteur Charcot. Elle sera réalisée sur le chemin stabilisé qui existe actuellement sur la parcelle BS n°421 et qui est utilisé par certains riverains pour se rendre à leurs garages.

Les espaces verts seront quand à eux entretenus par la commune de Marcq-en-Barœul.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du projet de la commune de Marcq-en-Barœul est conditionné par la délivrance d'un arrêté pris par Monsieur le Préfet du Nord, déclarant son utilité publique.

Des permis de construire (valant le cas échéant permis de démolir) seront délivrés avant l'édification des immeubles prévus au terme de l'expropriation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain d'assiette du projet concerné par la procédure d'expropriation	10835 m ²
Hauteur des bâtiments	10m au faîtage
Emprise au sol et surface de plancher totale des bâtiments	3650 m ² /6950m ²
Emprise des voiries	1685m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1,5,7 Voie : Chemin des Lotissements Pierre Clément

Lieu-dit :

Localité : MARCQ-EN-BAROEUL

Code postal : 5 9 7 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 3 ° 0 8 ' 3 2 " 5 Lat. : 5 0 ° 6 6 ' 0 7 " 2

Point de d'arrivée : Long. : 0 3 ° 0 8 ' 4 2 " 7 Lat. : 5 0 ° 6 6 ' 1 5 " 1

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU2 MEL - UGB6.2

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type I: "Lac du Héron" située à environ 5 km au Sud-Est du projet ; - ZNIEFF de type II : "Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" située à environ 5km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone APB la plus proche est située à environ 13 km au Nord-Ouest du projet, il s'agit de l'APB "Prairie des Willemots".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel le plus proche est situé à environ 24 km au sud du projet, il s'agit du Parc naturel régional "Scarpe-Escaut".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marcq-en-Barœul est couverte par le plan de prévention du bruit de la Métropole Européenne de Lille adopté en décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique. Le bâtiment le plus proche est à plus d'1,5 km au nord-est du projet, il s'agit du monument historique "Maison" (I12VD2). Plusieurs bâtiments sont recensés au sein de l'IPAP de la MEL, les plus proches sont situés Avenue du Docteur Calmette. Aucun est situé à proximité du terrain d'assiette.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte des zones à dominante humide, le projet n'intercepte pas de zone à dominante humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marcq-en-Baroeul n'est couverte par aucun plan de prévention des risques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marcq-en-Baroeul est comprise dans la nappe des calcaires carbonifères, répertoriée comme Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au niveau de la Région Hauts-de-France.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte d'alimentation de captages, le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage en eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 13 km du projet (il s'agit de la "Vallée de la Lys" (BE32001).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet n'engendrera pas de prélèvements sur la ressource en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de pluie collectées seront infiltrées dans le sol autant que la capacité d'infiltration des sols le permettra. Le surplus sera orienté via un trop-plein à débit limité vers le réseau d'égouts existants.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet impliquera des décaissements. Les terres décaissées seront gérées sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des matériaux nobles seront importés afin de réaliser les bâtiments ainsi que les différentes couches des chaussées. Il n'y aura pas de prélèvement sur la parcelle
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site présente peu d'enjeu écologique. Il s'agit d'un foncier délaissé situé en plein cœur de la zone urbaine. Seuls quelques arbres seront défrichés pour les besoins de la réalisation du projet (la deuxième voirie sera réalisée sur le tracé du chemin stabilisé qui existe actuellement sur la parcelle BS n°421). Un effort particulier sera fait afin de conserver un maximum d'arbres. De plus, la commune ambitionne de replanter de nombreux arbres sur le terrain d'assiette du projet d'expropriation (170 à 180 arbres seront présents in fine).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 13 km du projet (il s'agit de la "Vallée de la Lys" (BE32001).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des parcelles situées dans un secteur résidentiel, classé en zone UGB6.2 au PLU2 de la MEL. Le terrain d'assiette du projet est en outre déjà bâti et concerné par des aménagements urbains.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un faible risque sismique (sismicité 2) et par un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles. Ces risques seront pris en compte dans la conception des bâtiments et des voiries.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par un potentiel radon de catégorie 1 (faible). Le projet est compatible avec ce risque.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voiries seront ouvertes à la circulation générale et permettront de desservir les immeubles qui seront réalisés au terme de l'expropriation. Elles seront des voies de desserte qui supporteront une circulation journalière de moins de 1 500 véhicules. Les bâtiments accueilleront 66 nouveaux logements et un hébergement scolaire. Le trafic engendré par ces nouveaux logements sera absorbé dans les réseaux routiers existants. Il est également à noter que le foncier est situé à proximité des transports en commun.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		De par sa nature et les travaux à prévoir pour sa mise en œuvre, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations significatives en phase chantier comme en phase exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les éventuels déchets générés pendant les travaux seront gérés et traités conformément aux règles en vigueur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

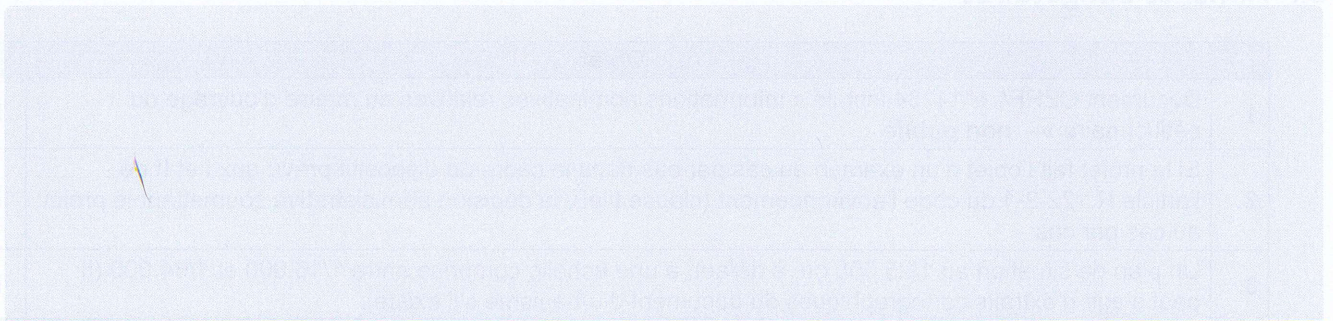
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

De part sa nature, le projet n'emporte aucun effet transfrontalier.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables



6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les projet sera conçu pour générer une très grande qualité environnementale. Les aires de stationnement réalisées auront un revêtement de type EVERGREEN permettant l'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle. Plusieurs places seront équipées de bornes de recharge pour les voitures électriques.

Les éventuelles nuisances sonores des nouvelles voies seront très limitées au regard des niveaux sonores actuels. La végétation et les bâtiments réalisés au terme du projet formeront en outre un écran qui réduira l'impact sonore des voies. Les voiries feront l'objet d'une zone de rencontre limitées à 20 km/h maximum. Elles seront des voies de desserte qui supporteront une circulation journalière de moins de 1 500 véhicules.

Afin d'améliorer la qualité écologique du projet, une large place sera laissée au végétal (emprise au sol des bâtiments réduite au profit des espaces verts). Un effort particulier sera fait afin de conserver le plus d'arbres possible. En tout état de cause, de nouveaux arbres seront plantés (d'essences locales) de sorte que le terrain accueillera in fine 170 à 180 arbres, soit bien plus que les 90 à 100 arbres existants.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aura un impact limité sur l'environnement. En effet, comme précédemment indiqué, les bâtiments et les voiries seront d'une grande qualité environnementale. Les bâtiments comme les voiries seront d'une taille modeste. Le terrain d'assiette du projet est déjà urbanisé (en particulier la parcelle BS 421 fortement imperméabilisée). Le projet de la collectivité vise sur ce point à "renaturer" le site en restaurant le bon état écologique, via des aménagements paysagers de qualité et la plantation de nombreux arbres d'essences locales. Pour l'ensemble de ces raisons, une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 7 - Dossier de DUP	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

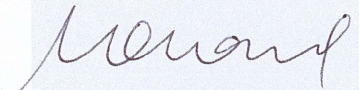
Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GERARD

Prénom Bernard

Qualité du signataire Maire de la commune de Marcq-en-Baroeul



À Marcq-en-Baroeul

Fait le 06/06/2023

Signature du (des) demandeur(s)

